



# PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE 2024-2025 VILLE DE SAINT-PIERRE

## ENFANTS CONCERNÉS

- ✓ Les enfants nés en 2021 qui entrent en Petite Section (PS)
- ✓ Les enfants nés jusqu'au 30 avril 2022 pour les Très Petite Section (TPS)
- ✓ Les enfants pour les classes Passerelles (0262 91 84 85)
- ✓ Les enfants qui passent au Cours Préparatoire (CP)(sauf les écoles primaires\*)
- ✓ Changement de situation (déménagement, etc...)

\* (G.Fourcade, B.Molose, A.Cesaire, A.Camus, C.Cros, E.de Parny, G.Brassens, H.Lapierre, M.Debre)



## PERIODE DE PRÉ-INSCRIPTION : DU 29 JANVIER 2024 AU 30 AVRIL 2024

### COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT PAR INTERNET : [www.saintpierre.re](http://www.saintpierre.re)

Rubrique : Enfance et scolarité  
Inscriptions scolaires

Vous serez orienté vers la plateforme de « Démarches Simplifiées » qui vous permettra de déposer numériquement votre dossier à partir du 29 janvier 2024.

OU

### SUR RENDEZ-VOUS : DE 8H30 A 12H00

*Les prises de RDV débuteront le 22 janvier 2024*

Au bureau des Inscriptions Scolaires situé au :  
28 rue Auguste Babet  
97410 Saint-Pierre

**PREVOIR SCAN OU PHOTOS DES PIÈCES DEMANDÉES**

**LA PRESENCE D'UN RESPONSABLE LEGAL  
EST OBLIGATOIRE**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS  
COMPLÉMENTAIRES :

[inscriptions.scolaires@saintpierre.re](mailto:inscriptions.scolaires@saintpierre.re)

0262.96.65.36      0262.96.65.16  
0262.96.65.34      0262.96.65.35

*Numéro uniquement pour les inscriptions scolaires*

### PRATIQUE

Dépôt de dossiers sur rendez-vous  
0262.96.65.34 / 0262.96.65.35

### SE MUNIR DES PIÈCES SUIVANTES EN COPIES + ORIGINAUX

➤ Pièces d'état civil :

- Livret de famille au complet + pièces d'identité des responsables légaux
- OU** acte de naissance intégrale (- 3 mois)
- + pièces d'identité des responsables légaux

➤ Justificatif d'adresse de moins de 3 mois :

- facture EDF / EAU / BAIL / INTERNET
- si hébergement : attestation d'hébergement accompagnée de la facture et pièce d'identité de l'hébergeant
- Attestation de paiement de la CAF

➤ Pièces complémentaires :

- Jugement de garde, divorce, attestation d'autorisation d'inscription en cas de séparation....



## TOUT DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE TRAITÉ